

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DU 28 MARS 2023

03-2023 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	11
De votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

***Présents*** : Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI — Georges LAJARA- Alain STEPHAN

Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL - Renée ALIBERT - Hélène HEGO BURU - Christiane GOULLET

Date de la convocation :  
21/03/2023

***Pouvoirs*** :

Nadia OULD CHEIKH à Josiane CHABERT  
Audrey SAUNIER à Danièle SANTESTEBAN

***Résultat du vote*** :

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN - Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2022,

Vu le compte administratif 2022,

Vu le compte de gestion du SGC de Givors 2022,

Madame la Vice-Présidente informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le SGC de GIVORS.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorerie,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2022.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour copie certifiée conforme le 29 mars 2023**

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

**Le Président  
Jean-Pierre JOURDAIN**

